

Vaccins intranasaux contre la toux de chenil : des précautions d'emploi pour éviter toute contamination humaine

Sandrine ROUGIER¹, Elisabeth BEGON¹, Flore DEMAY¹, Sylviane LAURENTIE¹

1 : Département Inspection, Surveillance du marché et Pharmacovigilance, Anses-ANMV - CS 70611 - 35306 FOUGERES Cedex

Nobivac® KC et les 2 vaccins Versican® Plus BB IN et Versican® Plus BBPi IN sont des vaccins contenant a minima la bactérie vivante atténuée *Bordetella bronchiseptica* (Bb) et potentiellement le virus *Parainfluenza* canin. Ces vaccins destinés à protéger les chiens contre la toux de chenil ont la particularité d'être administrés par voie intranasale, ce qui leur confère une rapidité d'action, puisque l'immunité est atteinte pour la valence *B. bronchiseptica* dès 3 à 5 jours et après une seule administration. Cependant, de par la nature vivante des souches utilisées et la voie d'administration, l'animal vacciné pourra excréter la souche vaccinale de ***B. bronchiseptica* durant les 6 à 11 semaines qui suivent la vaccination**. C'est ainsi que les autres animaux non vaccinés du foyer, notamment les autres chiens et les chats sont susceptibles de présenter des signes respiratoires légers et transitoires durant cette période. Bien qu'extrêmement faible, le risque d'infection de personnes immunodéprimées par Bb doit également être gardé en mémoire.

L'Anses-ANMV souhaite ainsi rappeler que, conformément à la rubrique 4.5 Précautions particulières d'emploi du RCP de ces 3 vaccins, **les personnes immunodéprimées devront éviter tout contact avec le vaccin et les chiens vaccinés pendant la période d'excrétion de la souche vaccinale, soit jusqu'à 6 semaines après la vaccination avec Nobivac KC, 7 semaines après la vaccination avec Versican Plus BB IN, et 11 semaines après la vaccination avec Versican Plus BBPi IN**. Sont particulièrement visés par ces précautions :

- les vétérinaires utilisateurs de ce vaccin qui souffrent de **maladies chroniques immunosuppressives** et/ou traités par des **médicaments immuno-suppresseurs**, ou les **femmes enceintes**. Il est également préconisé dans tous les cas de figure de se laver et de se désinfecter les mains ainsi que l'équipement utilisé à l'issue de la vaccination.
- l'entourage proche du chien vacciné est également fortement exposé. Les vétérinaires sont ainsi encouragés à se renseigner auprès du propriétaire de l'animal à vacciner sur la présence de personnes à risque dans l'entourage proche (famille ou gardien régulier du chien), à savoir enfants en bas âge, personnes âgées, femmes enceintes, personnes immunodéprimées ayant une maladie chronique et/ou sous traitement immunodépresseur (correspondant au sigle YOPI : Young-Old-Pregnant-Immunocompromised), avant toute vaccination avec un de ces 3 vaccins. Les propriétaires devront alors être correctement informés du risque potentiel pour ces personnes (risque de développement de signes respiratoires compatibles avec une infection à *B. bronchiseptica*). Si une personne dans l'entourage de l'animal est identifiée à risque, et si cette dernière ne peut éviter tout contact rapproché avec le chien dans les 6 à 11 semaines suivant la vaccination, alors l'utilisation d'un autre vaccin, notamment par voie injectable, est recommandée.
En cas d'apparition de signes respiratoires, la personne devra être examinée par un médecin dans les meilleurs délais, en l'informant de la vaccination récente du chien familial ou gardé avec un de ces vaccins.

Enfin, le Comité de suivi des médicaments vétérinaires est en train de réaliser un état des lieux des modalités d'usage de l'ensemble des vaccins vivants autorisés et des précautions d'emploi associées ainsi qu'une synthèse des risques potentiels connus de diffusion zoonotique, des risques de réversion ou de recombinaison. Ces travaux conduiront à la publication d'un guide de bonnes pratiques sur ce sujet.

Pour déclarer un effet indésirable chez l'Homme suite à l'utilisation d'un médicament vétérinaire:

https://signalement.social-sante.gouv.fr/psig_ihm_utilisateurs/index.html#/accueil

Pour plus d'informations sur les travaux du Comité de suivi des médicaments vétérinaires :

<https://www.anses.fr/fr/content/comit%C3%A9-de-suivi-des-m%C3%A9dicaments-v%C3%A9t%C3%A9rinaires-csmv>

Pour plus d'informations sur ces médicaments :

<http://www.ircp.anmv.anses.fr/rcp.aspx?NomMedicament=NOBIVAC+KC>

<http://www.ircp.anmv.anses.fr/rcp.aspx?NomMedicament=VERSICAN+PLUS+BB+IN+LYOPHILISAT+ET+SOLVANT+POUR+GOUTTES+NASALES%2c+SUSPENSION+POUR+CHIENS>

<http://www.ircp.anmv.anses.fr/rcp.aspx?NomMedicament=VERSICAN+PLUS+BBPI+IN+GOUTTES+NASALES+LYOPHILISAT+ET+SOLVANT+POUR+SUSPENSION+POUR+CHIENS>